# Devis nº D-240010 du 26/02/2024



Chantier: CHUPIN Yvan 591 route de saint marcel 81340 PADIES Travaux: Rénovation globale Validité du devis: 26/05/2024



# N ° E-E 184586



**QPAC-70345** 

# Groupe Français de l'Energie

ORTEGA Sébastien

Email : gfe81100@gmail.com Tél : (33) 07 68 20 88 62

# **Mr CHUPIN Yvan**

0661341281 591 route de saint marcel

**81340 PADIES** 

N°	Désignation	U	Qté	PUHT	Total H.T	TVA
1	Installation d'une isolation combles perdus déroulés/ Fourniture et pose				5 760,00	
1.1	Mise en place d'une isolation des combles perdus en laine de verre à dérouler de marque KNAUF INSULATION SPRL pour atteindre un R supérieur ou égale à 7.  Référence: TI 212  ACERMI: 02/016/130 Résistance thermique (m2.k/w): R = 8.00 mesurée selon la norme EN 13162:2012+A1: 2015 Epaisseur: 320 mm Repérage et protection des points électriques et éclairages encastrés. Création d'un coffrage ou écran pour écart au feu. L'ensemble de l'isolation réalisé représente au moins 75% de la surface à isoler.  Garantie 10ans	m²	144,00	40,00	5 760,00	5,50

Chantier réalisé par le Groupe Français de la Rénovation n° siret 88483866500021

2	Installation d'une isolation d'un sous plancher bas / Fourniture et pose				5 760,00	
2.1	Mise en place d'une isolation thermique en sous face plancher bas de marque KNAUF avec des panneau de laine de verre semi-rigide. Pour atteindre un R supérieur ou égal à 3  Référence: TP 138	m²	144,00	40,00	5 760,00	5,50

SAS Groupe Français de l'Energie au capital de 1000 € - Tel : (33) 07 68 20 88 62 - Email : gfe81100@gmail.com

ACERMI N°: 02/016/154

Résistance thermique (m².k/w) : R = 3.15 mesurée selon la norme NF

EN 13163:2012+A2 : 2016. Epaisseur : 100 mm

Repérage et protection des points électriques et éclairages encastrés. L'ensemble de l'isolation réalisé représente au moins 75% de la

surface à isoler.

## Garantie 10 ans Produits Main d'Oeuvre et Déplacement

Chantier réalisé par le Groupe Français de la Rénovation n° siret 88483866500021

3	Installation d'une PAC AIR/AIR de marque HAIER / Fourniture et pose				17 500,00	
3.1	Fourniture d'un système de type pompe à chaleur Air/Air de marque HAIER.	U	1,00	2 600,00	2 600,00	20,00
	Multi-split Monophasé -R32 comprenant :					
	- 1 Groupe extérieur : Réf : 2U50S2M1FA-3 Puissance calorifique : 5,20 kW					
	Puissance nominale frigorifique : 5 kW Alimentation monophasée COP : 3.71//SCOP: 4.00 Dimensions en mm HxLxP: 8010/275/553 Classe énergétique : A++ - Un kit complet de raccordement en liaison frigorifique calorifugée - Un kit complet de fixation					
	2 Unités intérieures PEARL- Réf : AS25PBAHRA Puissance frigorifique : 2,5kW Puissance calorifique : 2,8kW Wifi control intégré Garantie 6ans sur le compresseur et 6ans sur les autres pièces					
3.2	Fourniture d'un système de type pompe à chaleur Air/Air de marque HAIER	U	1,00	3 900,00	3 900,00	20,00
	Multi-split Monophasé-R32 comprenant :					
	1 Groupe extérieur - Réf : 3U70S2SR5FA Puissance nominale calorifique 7,60 kW					
	Puissance nominale frigorifique 7 kW Alimentation monophasée COP: 4,10//SCOP: 4,20 Dimensions en mm HxLxP: 890x340x700 Classe énergétique : A++ - Un Kit complet de raccordements en liaison frigorifique calorifugée - Un kit de fixation					
	3 Unités intérieures-PEARL-Réf : AS25PBAHRA Puissance frigorifique : 2.5kW Puissance calorifique : 2.8kW Wifi control intégré Garantie 6ans sur le compresseur et 6ans sur les autres pièces					
3.3	Main d'oeuvre + mise en service	f	1,00	11 000,00	11 000,00	10,00

Chantier réalisé par le Groupe Français de la Rénovation  $n^\circ$  siret 88483866500021

4	Installation d'un ballon thermodynamique de marque HAIER/ Fourniture et pose				4 700,00	
4.1	CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE HAIER HP250M3 250 L	U	1,00	4 700,00	4 700,00	5,50
	Fourniture et pose complète d'un chauffe -Eau thermodynamique de marque HAIER					

Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation de marque HAIER, HP250M3

Modèle: HP250M3

Marque commerciale : HAIER Volume du réservoir : 246L

Dimensions en mm (Longueur/Largeur/Hauteur): 629/1987/600

COP 7 °C: 3.02 Mesuré selon la norme EN16147

Profil de soutirage selon EN 16147: L

Classe énergétique : A+

Garantie 5ans su la cuve 3ans sur le compresseur et 2ans sur

toutes les autres pièces

Chantier réalisé par le Groupe Français de la Rénovation n° siret 88483866500021

5	Installation d'une VMC Hygroréglable B				2 000,00	
5.1	Référence : OCTEO ST KHB T3/7 P K KIT 607711 Consommation 16.3 à 19.2 WThC Alimentation 230V-50Hz Y compris avec tout les raccords électriques Mise en service incluse	U	1,00	2 000,00	2 000,00	5,50

Chantier réalisé par le Groupe Français de la Rénovation n° siret 88483866500021

Devis (EUR)		
Total H.T		35 720,00
TVA		3 402,10
Total T.T.C		39 122,10
% TVA	Base	Total TVA
10,00	11 000,00	1 100,00
20,00	6 500,00	1 300,00
5,50	18 220,00	1 002,10

Mode de règlement : Conditions de règlement : Règlement par chèque

Conformément à la loi  $N^\circ 921$  442 du 31/12/92, toute somme non payée à l'échéance légale prévue donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal (ou taux choisi si supérieur) (LME à effet au 01/01/2009). Tout paiement en retard entraînera une indemnité forfaitaire de 40  $\$  (décret  $n^\circ$  2012-1115 du 2/10/2012,  $\$  Art D 441-5 c. com LME à effet au 01/01/2013)

- 30.00% à la signature, soit 11 736,64 EUR TTC
- 30.00% en milieu de chantier, soit 11 736,64 EUR TTC
- 40.00% solde à la réception des travaux, soit 15 648,84 EUR TTC

**Délai de règlement :** Règlement comptant

## Signature du Client

**Devis n° D-240010** Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

## Signature de l'Entreprise





## CONDITIONS GENERALES DE VENTES PRATIQUEES PAR

#### SAS GROUPE FRANÇAIS DE L'ENERGIE

Les présentes conditions ont pour objet de préciser les clauses générales d'exécution et de règlement applicables aux travaux de la SAS GROUPE FRANÇAIS DE L'ENERGIE. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.

#### Etude et devis:

-Notre offre est valable pendant une durée de 3 mois à compter de la réalisation du présent devis, au delà une révision des prix sera appliquée selon l'indice BT N°1.Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de la facturation. Les clients pouvant bénéficier du taux réduit de TVA devront impérativement renvoyer l'attestation complétée et signée. Dans le cas contraire le taux de TVA normal sera appliqué.

#### Délai d'exécution:

-Les travaux seront exécutés dans les meilleures conditions de délais ou bien dans le délai précisé par le devis. Dans ce cas, le délai sera prolongé des interruptions de travail indépendantes de sa volonté, notamment provoqués par le client, les autres corps d'état ou, dues à un cas de force majeure (intempéries, accidents, absence d'un salarié

#### Conditions d'exécution des travaux :

- Les travaux ne pourront être programmés qu'après réception du devis ( signé par le propriétaire portant la mention manuscrite « bon pour commande » et la date ) accompagné de l'acompte de 30 % prévu au devis.
- Il ne pourra être fait grief à l'entrepreneur des conséquences dues à l'etat même des ouvrages sur lesquels seront exécutés les travaux,
- Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur au iour de l'offre.
- L'eau, l'électricité, les accès , les titres de stockage et d'installation nécessaire à la réalisation des travaux seront mis à disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.
- Sauf stipulations contraires, nos travaux sont réputés livrés et/ou posés. Dans le cas où l'acheteur effectuerait par ses propres moyens ou par une personne mandatée par lui. ! L'achat de, matériel, le transport et/ou la pose:notre entreprise se ,dégage de toute responsabilité sur cette partie et se réserve le droit de refuser la fourniture et/ou la pose en cas de non-conformité.
- Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement de leur prix. A compter de la livraison sur le site prévu, l'acheteur assure la responsabilité des biens livrés (même non posés). Tous dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelques causes que ce soit ne pourront être reprochés au vendeur et aucune indemnité ne pourra être demandée.Les éventuelles réparations des biens livrés, si elles peuvent être exécutées, seront de fait facturé. L'entreprise se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de son marché avec accord du maître-d'oeuvre

## Conditions de règlement :

Nos factures sont payables au comptant sans escompte pour règlement anticipé (Ordonnance du 1/2/1986 modifiée par la loi du 31/12/1992). Les paiements seront effectués à raison du montant des fournitures TTC à la signature du devis, le reste sur présentation de situations et/ou relevé définitif et dans chaque cas, après déduction proportionné de l'acompte.

#### Retard et défaut de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, toute somme due par le client au titre d'une commande ou d'autres commandes exécutées ou en cours d'exécution deviendra exigible sans mise en demeure préalable. Sans présumer de dommages et intérêts que l'entreprise se réserve le droit de réclamer au client, l'absence' de paiement total ou partiel à l'échéance entrainera une suspension par l'entreprise de toute nouvelle livraison ou travaux et le paiement par le client : - d'une clause pénale conformément aux articles 1226,1279 et 2047 du Code Civil. Le

- montant de cette indemnité sera égal à une somme correspondant à 15 % du montant total facturé et non payé par le client.
- d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros ( Décret n°2012-11-15 du 2 octobre 2012).

En cas de non-paiement d'une situation, l'entreprise se réserve la possibilité de suspendre les travaux jusqu'à l'entier règlement de la situation.

## Contestation de la facture :

- Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par l'entreprise au client ne pourra, en tout état de cause, être examinée par l'entreprise que si elle est réalisée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée.
- La réception totale ou partielle des travaux a lieu dès leur achèvement. A défaut, elle résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage. La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales. Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage et/ou du maître d'oeuvre.
- Toutes contestations relatives à l'interprétation ou l'exécution de nos commandes seront, faute d'accord amiable, tranchées définitivement par le tribunal dans le ressort duquel se trouve notre siège social.

#### Annulation des travaux:

- En cas d'annulation de commande de la part du client l'acompte 30% versé sera perdu sauf cas de force majeure ( non obtention d'un prêt, perte d'emploi... )

## Réserve de propriété :

- Les produits et matériaux que nous fournissons en l'état ou non encore transformés n'appartiendront définitivement à nos clients qu'après paiement intégral.

#### Travaux annexes:

- Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires, et devront faire l'objet d'un avenant ou d'un devis accepté par le maître de l'ouvrage.
- L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.
- Les travaux supplémentaires ne seront exécutés que sur commande écrite du client et accord écrit du ( ou des ) devis additif(s) modifiant, le cas échéant, les délais d'exécution et les conditions du devis initial .
- La dépose et la repose de tout accessoire (chauffage, antenne, câbles, parabole, panneaux solaires, photovoltaiques...) seront à la charge du client.

## <u>Utilisation abusive des documents</u>:

- Nos devis revêtus de notre cachet et de notre signature, ne peuvent, sous peine de poursuites, servir de pièces justificatives pour l'obtention de crédits sauf avec notre accord.
- L'entreprise conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses études, qui ne peuvent être communiquées, ni reproduites, ni exécutées, sans son autorisation écrite.

#### Service après-vente:

- Les bâchages et mises hors d'eau provisoires seront entretenus par l'entreprise à condition que le devis pour travaux définitifs ait été accepté et signé par le client.
- L'altération de nos travaux pour défaut d'entretien ne pourra engager notre responsabilité.

### Sécurité:,

- Pour des raisons de sécurité, l'entreprise se réserve le droit de condamner l'accès aux zones en chantier.
- Tout élément qui ne figure pas sur nos conditions de vente est régi par le code civil, code du commerce ou la norme NF P03-0B 1 « Cahier des clauses administratives générales applicables aux travaux bâtiment faisant l'objet de marchés privés » La SAS GFE souscrit aux contrats d'assurance RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE OBLIGATOIRE et RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE sous le N° PRW2302435 auprès de RCDPRO Assurances 207, Avenue du Maréchal LECLERC – 91300 MASSY

## Ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

Si vous exercez votre droit de rétractation, veuillez compléter le présent formulaire et le renvoyer par lettre recommandée à la SAS GFE

Annulation de commande (Code de la consommation, articles L,121-23 à L,121-26) Compléter et signer ce formulaire, l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à la SAS GFE 2 Impasse Borio Novo 81 570 VIELMUR-SUR-AGOUT : au plus tard le quatorzième jour après le jour de la conclusion du contrat, ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant:

Je soussigné	(e)	 	 	 léc	lare	annu	er I	a command	le ci-	-après	<b>;</b> :

Nature des marchandises et des services commandés :

Nom du client sur la commande : signature du client :